



Repond Nicolas, Corminboeuf-Strehblow Dominique

Abattage des femelles gestantes (animaux de rente)

Cosignataires : -

Date de dépôt :

04.11.16

DIAF

Dépôt

Le média « *Le Monde Planète* » annonçait ce 3 novembre que suite à des études menées en Allemagne, en Italie, en Belgique et au Luxembourg, entre 10 % à 15 % des vaches abattues sont pleines (gestantes). Un employé du plus grand abattoir municipal de France, l'abattoir de Limoges, a même filmé ces pratiques d'abattage de femelles dont certains veaux, longs de plus d'un mètre, avaient les sabots formés et parfois des poils. Parfois ces derniers, qui ne sont plus au stade de fœtus, bougent comme s'ils étaient vivants, annonce l'association de protection animale L214 qui dénonce ces pratiques. Cette même association estime que, sur les 1,76 millions de vaches abattues chaque année en France, il y aurait 10 %, soit environ 180'000 vaches gestantes abattues. Le code sanitaire de l'Organisation mondiale de la santé animale prévoit que « les femelles gravides qui parviendraient au dernier 10 % de la période de gestation ne doivent être ni transportées ni abattues ». Mais il s'agit de recommandations et non d'une réglementation. En septembre 2016, le gouvernement allemand a soumis une proposition à la Commission européenne visant à interdire l'abattage des vaches lors du dernier trimestre de gestation. Quatre Länder allemands bannissent déjà ce procédé, dans le cadre d'accords volontaires entre abattoirs, les organisations agricoles, les transporteurs et des associations de protections des animaux. Des travaux sont en cours pour élargir les interdictions à d'autres animaux (truies, chèvres, brebis, juments).

Aussi, suite à toutes ces déclarations que nous rapporte le média « *Le Monde Planète* », nous avons les questions suivantes :

1. -Existe-t-il une réglementation en la matière en Suisse et dans le canton de Fribourg ?
2. Comment les abattoirs fribourgeois traitent-ils ce type de situation ?
3. Sur la totalité des animaux femelles (mammifères) abattus dans le canton de Fribourg, quel pourcentage cela représente-t-il ?

—